

## Réunion du Comité de suivi plurifonds du 23 novembre 2007

### Compte-rendu synthétique

Un comité de suivi plurifonds s'est réuni sous la co-présidence de Monsieur Jean-Noël Chavanne, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales d'Auvergne et de Monsieur Philippe Gazagnes, Directeur Général des Services du Conseil régional d'Auvergne.

La liste des personnes présentes ou excusées figure en annexe.

Dans son propos introductif, Monsieur Chavanne excuse l'absence de Monsieur le Préfet de région et de Monsieur le Président du Conseil régional, ce que confirme M. Gazagnes, appelés dans le cadre de la visite ministérielle pour l'inauguration du tunnel du Lioran. Il propose d'aborder l'ordre du jour dont la première partie concernera la période 2000-2006 avant de consacrer la plus grande partie de la séance aux programmes 2007-2013.

#### **A - Programme Objectif 2 FEDER: 2000-2006**

##### **➤ Point sur l'état d'avancement et la clôture du programme**

M. Bourlet, animateur Présage, présente l'état d'avancement des programmes 2000-2006. Les différents graphiques synthétisant ces données figurent en annexe, dans le diaporama projeté en séance.

Au 23 novembre 2007, le taux de programmation du FEDER est de 99,2% pour une moyenne nationale de 98%.

L'utilisation effective des crédits FEDER est de 79,4% pour une moyenne nationale de 80,4%. Le dégagement d'office est évité pour l'année 2007. Le dernier appel de fonds sera effectué à la mi-décembre 2007.

Mme Bérillon, responsable FEDER à la Direction du Développement Extérieur au Conseil régional d'Auvergne, dresse un bilan des 13 mesures concernées par la convention de subvention globale du 1<sup>er</sup> juin 2003. A ce jour, le Conseil régional a programmé 142 869 701,30€ (1199 dossiers). Le taux de programmation s'élève à 99,54%. En tenant compte des dossiers déprogrammés et des montants transférés par l'Etat à hauteur de 321 482,92€ (voir infra), le disponible pour la programmation est de 1 329 035,03€. Le taux de paiement: au 21 novembre 2007 est de 76,8 % et en terme de mandatements, le chiffre est de 80%.

Pour 2008, s'agissant des dernières programmations, il est rappelé que priorité sera donnée au financement des NTIC à condition que les projets soient exécutés dans les délais impartis, toutes les dépenses devant être justifiées au 31 décembre 2008.

M. Chavanne et M. Gazagnes soulignent l'importance du respect des délais pour les dernières opérations programmées : les factures acquittées devront impérativement être reçues dans les services avant le 31 décembre 2008. C'est pourquoi, l'Etat et le Conseil régional travailleront conjointement afin que les maîtres d'ouvrage reçoivent un courrier de relance pour faciliter la remontée des justificatifs de paiement.

M. Gazagnes cite notamment l'exemple du projet de l'Ecole nationale de la pâtisserie d'Yssingeaux en Haute-Loire et souhaite qu'il soit concrétisé assez rapidement pour permettre sa programmation en février 2008.

M. Bourlet indique, en complément, que les enjeux pour 2008 sont effectivement extrêmement importants. Le montant à justifier pour éviter le dégagement d'office s'élèvera à 50 millions d'€, soit 20 millions de plus qu'une année "*moyenne*" du fait de l'incorporation des montants de l'avance de 7% versée par la Commission en début de programme à hauteur de 17 millions d'€. Fin octobre, le Préfet de région et le Président du Conseil régional ont sollicité les Présidents de Conseil généraux ainsi que le Trésorier Payeur Général de Région pour qu'ils participent à la procédure de relance en vue de sensibiliser les différents acteurs de terrain.

Mme Lauerière, représentante de la DG Régio à la Commission européenne, confirme les difficultés et enjeux inhérents à la dernière année d'un programme.

Concernant la délégation de gestion OSEO, M. Quéré, Directeur régional d'OSEO innovation, précise que tous les projets 2000-2006 sont finalisés à ce jour et en phase de clôture. Le montant initial programmé est de 1 940 000€ ; le montant engagé est de 1 733 000€ pour 70 projets répartis de la façon suivante : 21% pour le secteur des biotechnologies, 26% pour la mécanique, 27% pour l'électronique et le quart restant pour les autres secteurs. Sur l'ensemble de ces opérations, 40% des dossiers concernent des entreprises de plus de 20 salariés.

## ➔ **Eléments de remaquetage**

M. Bourlet indique que le reliquat d'environ 200 000€ lié à la sous-réalisation de la subvention globale d'OSEO Innovation sur l'axe 2 pourrait être réaffecté au Conseil régional par avenant à la convention de subvention globale. De la même façon, le reliquat de 120 000€ de l'axe 4 Massif central sera transféré au Conseil régional, par un abondement de la subvention globale. Ce remaquetage répond aux règles de clôture préconisées par la Commission européenne.

Mme Marquinez, Directrice du Développement Extérieur au Conseil régional, précise que ces reliquats seront fléchés vers la mesure 2.1 "*Recherche*" pour la subvention OSEO, et sur la mesure 2.5 "*Techniques de l'information et de la communication*" pour le reliquat de l'axe 4.

**Sans observations de la part des membres du Comité de suivi, la proposition de remaquetage est validée.**

#### ➤ **Avenants aux subventions globales**

Il s'agit d'acter par avenant les modifications financières résultant de la gestion des mesures déléguées.

Le premier avenant rectifie le montant de la subvention globale du Conseil régional et acte l'utilisation possible des crédits supplémentaires provenant des reliquats de l'axe 2 et de l'axe 4 (voir supra) ainsi que des crédits issus des réajustements et des reversements pour certains projets. Il constitue le troisième avenant à la convention de subvention globale du 26 mai 2003.

La mise à jour de la subvention globale OSEO fait également l'objet d'un avenant, le 5<sup>ème</sup> à la convention du 6 novembre 2001. Il réactualise le nom de l'organisme intermédiaire devenu OSEO Innovation et ses coordonnées bancaires. Il acte les modalités de reconstitution de l'avance et permet d'engager la tranche de crédits 2006-2007.

### **B - Programme FSE: 2000-2006**

#### ➤ **Point sur l'état d'avancement FSE Objectif 2**

Mme Bui Xuan, responsable FSE à la Direction du Développement Extérieur du Conseil régional, rappelle que la maquette totale se monte à 45 450 000€. Au moment du transfert à la Région en 2003, le montant programmé était de 16,147 millions d'€. A ce jour, ont été programmés 47 435 842€ d'où une surprogrammation de 104,37% qui permet de consommer la totalité de la maquette. En terme de paiement, le taux atteint au 5 novembre 2007 est de 78,83%.

Le dégagement d'office a été évité, comme chaque année depuis le début du programme. Environ 5 millions d'€devront être payés en 2008.

Un point sera réalisé au début de l'année 2008, pour connaître les montants disponibles, qui dépendront de l'état des paiements sur les dossiers à clôturer et procéder à une dernière programmation.

#### ➤ **Point sur l'état d'avancement FSE Objectif 3**

Mme Force, responsable du FSE 2000-2006 à la DRTEFP, indique que le montant programmé atteint 74 900 000€ soit un taux de programmation de 107%. Le taux de réalisation est d'environ 58% (voir tableau en annexe). Une dernière programmation aura lieu en décembre 2007. L'année 2008 ne connaîtra pas de programmation et sera consacrée au traitement des bilans et au plan de relance régulier des opérateurs dont le dossier est en cours pour dépôt des justificatifs au plus tard en septembre 2008 afin d'avoir un taux de réalisation de 100%. Concernant la maquette, il est prévu de mettre en place dans le cadre du programme national, une bourse d'échange entre les régions pour optimiser la consommation des crédits ; en conséquence l'Auvergne remettra 1 100 000€ dans l'enveloppe nationale.

De manière générale, Mme Laurière se félicite de l'important travail accompli dans la gestion des fonds structurels, et Mme Lestavel attire l'attention sur la nécessité de faire apparaître dans chaque demande de paiement intermédiaire les nouvelles références bancaires afin d'éviter d'allonger les délais de traitement des demandes de paiement par les services de la Commission.

Mme Florentin indique que le ministère prépare un guide de clôture avec la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), pour finaliser et expliciter les instructions pour une bonne fin de programme.

M. Salabert, Délégué régional du CNASEA, informe les membres du comité que le taux de programmation du programme LEADER+ est de 85 %, 67% pour les paiements. Dans les deux cas, ces chiffres sont conformes à la moyenne nationale.

M. Chavanne conclut en insistant à nouveau sur l'importance du respect des délais de clôture des dossiers.

## **C- Période 2007 2013**

### **➤ Présentation et validation du règlement intérieur**

Mme Roger, responsable FEDER au SGAR, présente, pour validation par les membres du partenariat, le règlement intérieur du Comité de suivi pour les programmes FEDER FSE FEADER sur la période 2007-2013.

Mme Laurière suggère de développer dans la rédaction du texte la possibilité d'élargir la composition du comité en fonction des thématiques et de faire apparaître M. le Préfet de région dans la liste des membres de droit annexé au règlement. Elle souhaite, ainsi que Mme Lestavel représentante de la DG Emploi, que des réunions techniques monofonds soient organisées avant les séances plénières des comités pour dégager le Comité de suivi de la partie gestion et lui donner ainsi une dimension plus stratégique.

Mme Gomont, chargée de mission Europe au SGAR, précise que l'organisation de ces pré-comités techniques devrait figurer dans le règlement intérieur et ajoute que la présente séance marque l'installation du Comité de suivi plurifonds dans sa composition plénière ce qui lui donne un caractère exceptionnel.  
Le règlement intérieur modifié figure en annexe.

### **➤ Programme compétitivité régionale et emploi FEDER**

#### **○ Point sur la convention de subvention globale Conseil régional**

M. Gazagnes fait part de la satisfaction du Président du Conseil régional concernant le travail mené en partenariat avec l'Etat et la Commission européenne sur l'établissement des priorités du programme auvergnat et sur la délégation de gestion accordée au Conseil régional. La signature de la convention de délégation de gestion devrait intervenir dans les prochaines semaines Elle portera sur un montant de 91,4 millions d'Euros soit 45,8% de l'enveloppe FEDER hors assistance technique. Le Conseil régional assurera la gestion délégué des fonds européens pour l'axe 2 "*Développement économique et attractivité des territoires*", l'axe 3 "*Energies renouvelables*" et l'axe 4 "*Accessibilité et attractivité des territoires*". Enfin sur l'axe 1 "*Innovation et économie de la connaissance*", deux priorités d'actions sont affectées au Conseil régional, en cohérence avec la stratégie de l'Etat en matière de pôles de compétitivité et les objectifs d'OSEO.

Suite à la demande de Mme Marquinez, Mme Gomont confirme que, sur le FEDER, la validation des deux conventions de délégations de gestion OSEO et Conseil régional se fera après consultation des membres du comité de suivi.

M. Duval, chargé de la coordination des programmes FEDER et FSE à la DIACT, demande que les documents concernant les descriptifs des systèmes de gestion et de contrôle soient envoyés dès validation au ministère de l'intérieur pour transmission à la CICC dans les délais les plus courts.

Il précise que la convention JEREMIE sur la mise en œuvre d'un dispositif d'ingénierie financière – une première en France- devrait être signée rapidement, les derniers points à traiter étant du ressort du Fonds Européen d'Investissement. La CICC est associée aux travaux de mise en place pour garantir la conformité technique du dispositif.

o Point sur la convention de subvention globale OSEO

M. Quéré, confirme l'intérêt des entreprises de l'Auvergne pour le soutien du FEDER au sein des dispositifs d'OSEO Innovation sur la base de trois critères:

- la simplification,
- la complémentarité,
- l'effet levier.

Il souligne l'importance des dispositifs régionaux consacrés à l'innovation pour la période 2007-2013 et décrit les objectifs d'OSEO Innovation pour cette même période. Le diaporama correspondant figure en annexe.

La convention de délégation de gestion devrait être signée assez rapidement. La piste d'audit est en cours d'élaboration.

o Validation du Document Régional d'Application du Programme Opérationnel (DRAPO)

Mme Roger présente le Document Régional d'Application du Programme Opérationnel, résultat du travail partenarial mené depuis plus d'un an avec l'ensemble des membres du Comité.

Ce document qui doit encore être complété sur certains points se décompose en six parties:

1. **les fiches actions** et leur composante (objectifs et description de la priorité, les critères d'éligibilité, les taux, maquette, indicateurs et articulation avec les 3 fonds).
2. **la description du système de gestion et la piste d'audit**, ainsi qu'une doctrine de vie du projet inspirée de l'expérience du précédent programme (ajournement, types de dépenses retenues)  
Les dispositifs CR et OSEO seront intégrés assez rapidement dès réception des éléments finalisés.
3. **les documents types** (accusés de réception, fiches projets...).
4. **le plan d'évaluation**, commun avec le plan d'évaluation du CPER, ce qui représente une nouveauté de la période 2007 2013.
5. **le plan de communication.**
6. **le lexique.**

Il est proposé que les parties traitant des fiches mesures, maquette et descriptif du système de gestion puissent être modifiées en comité de suivi; le comité de programmation se réservant quant à lui la définition de la doctrine pour la vie des projets.

M. Chavanne confirme que ce DRAPO est le produit de l'expérience tout en étant conforme aux orientations communautaires. Il souligne le souci de rigueur et de clarté qui a prévalu pour le rédiger. Il rappelle qu'il constituera la seule norme de référence des travaux de gestion et une source d'informations partagées très précieuse.

Mme Brunswig, Déléguée régionale aux droits des femmes, insiste sur l'obligation de la prise en compte de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, critère de sélection des projets ce que confirme Mme Lestavel qui mentionne les audits de la Cour des comptes européenne sur le sujet. Elle propose de relayer d'autres expériences en la matière.

M. Duval et Mme Laurière précisent que la mise en œuvre du DRAPO doit être fidèle aux orientations du Programme Opérationnel, ce dernier demeurant le seul document de référence pour la Commission européenne.

M. Chabrilat, Délégué régional de l'ADEME, souhaite un éclaircissement sur les critères d'éligibilité au FEDER du volet "énergie" spécifique aux logements.

Mme Laurière indique qu'une réponse récente de la Commission a confirmé l'inéligibilité de ce type de dépenses mais que cette position est susceptible d'être revue dans le cadre des discussions en cours à la Commission.

Mme Gomont annonce que, suite à la validation du DRAPO ce jour, le premier comité de programmation régional plurifonds sera organisé conjointement avec le Conseil régional le 13 décembre 2007.

**Aucune autre observation n'étant formulée, le DRAPO dans le format présenté ce jour est validé par les membres du Comité de suivi.**

o Validation du protocole Préfet de région/TPG

Mme Gomont souligne que pour la période 2007-2013, le Trésorier Payeur Général de Région devient autorité de certification en titre des programmes, ce qui confirme la volonté gouvernementale de dissocier totalement autorité de gestion et autorité de certification conformément à la réglementation de la Commission européenne.

L'assistance à la programmation est reconduite, avec trois missions essentielles:

- une assistance au quotidien dans l'instruction des projets et leur programmation, par l'examen des montages financiers et l'état de santé financier et économique des structures, pour les projets au dessus de 100 000€;
- l'apport des services de la Mission d'Expertise Economique et Financière pour les dossiers lourds et complexes;
- les contrôles qualité-certification.

Ce protocole concerne les deux fonds structurels régionaux, FEDER et FSE, ainsi que le programme plurirégional Massif central.

**Sans observations de la part des membres du Comité de suivi, le protocole est validé.**

## ➤ **Programme compétitivité régionale et emploi FSE**

### ○ Validation des fiches actions

Le Programme Opérationnel National FSE a été approuvé le 9 juillet 2007. Plus de 80% des crédits du FSE étant déconcentrés au niveau régional, des négociations sont en cours avec la DGEFP en vue de la signature d'un contrat de suivi gestion entre la ministre et les préfets de région pour l'organisation des procédures et des échanges entre le niveau national et régional.

Suite à la réunion du Comité de Suivi National FSE du 21 octobre 2007, les fiches action ont été élaborées par l'Etat en partenariat avec les principaux opérateurs associés dont en premier lieu le Conseil régional, sur la base des travaux entrepris depuis l'automne 2006 et des caractéristiques du PO National.

Mme Lestavel s'étonne du degré de détail atteint par les fiches qui rend difficile la lecture de la stratégie globale. La définition des modalités de prise en compte des priorités transversales est à améliorer. Elle souligne l'inéligibilité en l'état de la sous mesure 322 "*lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce*". La rédaction de cette fiche est à revoir.

Mme Gomont attend la diffusion d'un guide de procédure national de la part de la DGEFP, levant les interrogations concernant la prise en compte des différents critères sur les modes opérationnels en matière d'éligibilité.

M. Osanno, chargé de mission à la DGEFP, confirme la transmission de ce guide, accompagné d'une série de six outils, dont trois sont confiés à des prestataires extérieurs. Trois de ces guides seront mis à disposition des services d'ici la fin de l'année 2007.

Mme Bui Xuan souligne l'urgence pour le Conseil régional de disposer de ces éléments dans l'optique de la délégation de gestion et particulièrement pour ce qui concerne les procédures liées au code des marchés publics.

### ○ Maquette FSE 2007/2013

Mme Boillaud, Directrice adjointe de la DRTEFP, s'attache à décrire la maquette du FSE qui a subi quelques modifications. Certaines actions ont en effet été fléchées sur d'autres sous mesures, tout en restant dans le même axe pour ne pas affecter l'équilibre budgétaire.

Mme Gomont précise qu'en l'état il ne s'agit pas d'une maquette au sens communautaire mais bien d'une présentation des modalités de répartition financière du FSE dans le cadre de la nomenclature de la DGEFP.

### ○ Présentation et validation des procédures d'instruction/programmation

La description du dispositif et des procédures de mise en œuvre du PO FSE figure dans le diaporama projeté en séance et qui figure en annexe.

L'implication accentuée des DDTEFP dans les circuits de gestion est à signaler, une répartition des actions entre DRTEFP et DDTEFP s'effectuant en fonction des thématiques.

Des délégations de gestion seront mises en place au profit principalement du Conseil régional, ainsi que du GIP Education nationale. L'objectif est de pouvoir programmer début 2008. Les descriptifs des systèmes de gestion sont en cours de finalisation. Un consensus sur la question de l'assistance technique reste à obtenir.

- Point sur la subvention globale du Conseil régional

Mme Marquinez indique, qu'en accord avec les services de l'Etat, le montant délégué au Conseil régional a été défini à 40,3% du volet Auvergne du PO FSE 2007-2013, concernant des domaines de compétences propres au Conseil régional. Les dispositifs sont décrits dans les fiches actions présentées au Comité de suivi.

Un travail partenarial est mis en place avec la DRTEFP pour définir les objectifs et les modes de travail pour les actions du ressort de la Région mais hors subvention globale.

La convention de subvention globale est en cours d'élaboration.

M Maquin, conseiller général de l'Allier, souligne la nécessité d'une concertation pour l'élaboration des fiches action, et regrette d'avoir été trop peu associé en tant que partenaire privilégié au titre de l'axe 3.

Mme Gomont rappelle les travaux de l'automne 2006, au cours desquels les Conseils généraux avaient été associés. L'idée de partenariat n'est pas remise en cause. Une concertation sur les dernières propositions de fiches action sera menée dans chaque département par les Préfets de département.

### ➤ **Programme de développement rural FEADER**

M. Magimel, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, présente le diaporama figurant en en annexe.

Le rôle d'autorité de gestion du Ministre de l'agriculture constitue la spécificité du FEADER, le Préfet de région étant son représentant.

Le Plan de Développement Rural Hexagonal a été validé par la Commission européenne en juillet 2007, ce qui a permis à l'année 2007 d'être une véritable année de programmation pour les dispositifs les plus importants en volume financiers.

Parallèlement, les partenaires régionaux ont travaillé à l'élaboration du Document Régional de Développement Rural, qui s'inscrit dans le PDRH. Fruit d'un travail d'environ un an, ce document devrait être validé en décembre 2007 par le ministère de l'agriculture.

La description détaillée de la maquette, des circuits de gestion et des mécanismes de programmation pour chaque mesure figure dans le diaporama.

Monsieur Magimel souligne deux dispositifs particuliers:

- **Le Réseau rural régional** qui sera lancé officiellement le 20 décembre 2007 et dont le rôle et le fonctionnement sont décrits en annexe;
- **L'initiative LEADER**, qui prend la suite du programme LEADER + sur 2007-2013, et dont l'intérêt est de donner aux acteurs locaux toute initiative en matière de développement rural. L'accent devrait être mis sur le volet de coopération internationale négligé sur la période précédente. L'appel à projet pour la sélection des GAL prend fin le 15 décembre 2007 et leur sélection interviendra en février 2008.

Monsieur Gazagnes, ajoute que l'appel à projet Leader doit se démarquer des effets de concurrence entre les structures qui ne doivent pas interférer dans le processus.

Ces deux dispositifs sont co-présidés par le Préfet de région et le Président du Conseil régional d'Auvergne.

Concernant la gestion du FEADER en Auvergne, la mesure 123-A "*Investissement dans les Industries Agroalimentaires*" fait l'objet d'une délégation de gestion au Conseil régional, cette thématique entrant dans ses champs de compétence.

Mme Moreau, de la Direction du Développement Extérieur du Conseil régional, mentionne la complémentarité de cette mesure, qui représente un total de 4,7 millions de FEADER sur les 124,43 millions d'€ de la maquette globale, avec le Schéma Régional de Développement Economique. La convention de subvention globale est en cours d'expertise au Conseil régional avant signature.

M. Boulesteix, représentant de la mission Europe et Région du Ministère de l'Agriculture, confirme la validation probable du DRDR pour décembre 2007 et insiste sur l'importance des crédits du socle national dans la maquette régionale (437 millions d'euros pour 2007-2013 en Auvergne). Cette période sera marquée par une plus grande souplesse dans l'exécution du programme et des modifications éventuelles à apporter en cours de programme, par l'intégration totale de LEADER au FEADER et par une articulation très précise entre les différents dispositifs.

Enfin, il indique que la période de mise en place de l'outil de paiement et d'engagement OSIRIS autorise une programmation et un engagement juridique "sous réserve"; les premiers paiements pourront, quant à eux, intervenir dès validation du DRDR.

M. Salavert, de la DG Agri de la Commission européenne note l'exhaustivité des présentations faites ce jour. Il revient sur la souplesse souhaitée pour la programmation 2007-2013, notamment entre dispositifs nationaux et régionaux, ce qui a permis une continuité avec les actions 2000-2006.

Il souhaite que le Comité de suivi assure un suivi de l'ensemble des mesures du FEADER, et pas seulement le volet régional.

### ➤ **Volet communication**

Le volet "*communication*" est présenté comme prioritaire par la Commission européenne. Un plan de communication doit être élaboré dans les quatre mois qui suivent la validation du PO, soit avant le 19 février 2008.

Mme Gomont mentionne les travaux du comité de pilotage dédié à la communication, commun aux trois fonds depuis le printemps 2007.

Mme Tromas, chargée de communication Europe au SGAR, précise que le plan de communication est quasiment achevé, et qu'il figurera dans le DRAPO. Il sera articulé avec les plans de communication nationaux des trois programmes.

Concrètement plusieurs actions ont déjà été menées, parmi lesquelles le séminaire de lancement du 22 novembre et le site internet d'informations [europe-en-auvergne.fr](http://europe-en-auvergne.fr) pour lequel une refonte est en cours. L'examen des propositions de prestations se déroule actuellement.